



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/089/ÉDUC

SÉANCE DU 06 MAI 2026

OBJET : ÉDUCATION

Langue corse - Extension de la filière bilingue à l'ensemble de l'école maternelle Pifanu.

L'an deux mille vingt-six, le six du mois de mai à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 29 avril 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Étaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Janine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO Stéphanie PAPI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Emma FORCONI ; Chjara TAFANI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jean-Yves CASTELLI ; Vincent BERETTI ; Cyril PERES CESARI ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI à Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI à Nathalie APOSTOLATOS ; Cyril PERES CESARI à Jacky AGOSTINI ; Vannina CHIARELLI-LUZI à Guy-Marc NICOLAÏ.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Chjara TAFANI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de la 8^{ème} adjointe déléguée aux affaires scolaires, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

L'école maternelle de Pifanu, qui accueille plus de 160 élèves, dispose actuellement d'une double filière standard et bilingue, incluant deux classes immersives créées à la rentrée de septembre 2025. Forte de cette expérience, l'équipe pédagogique souhaite désormais étendre la filière bilingue à l'ensemble de l'établissement.

Les écoles bilingues sont des établissements scolaires qui dispensent un enseignement dans deux langues, corse et français, offrant ainsi aux élèves la possibilité de maîtriser les deux langues tout en recevant une éducation complète.

Lors du conseil des maîtres du 07 février dernier, les enseignants se sont prononcés en faveur de ce projet. La grande majorité d'entre eux est habilitée à enseigner en langue corse ou est corsophone.

Lors du conseil d'école extraordinaire du 27 mars, cette proposition a également reçu l'approbation des parents d'élèves.

Le choix de généraliser le bilinguisme à toutes les classes vise à faciliter les échanges de services et à assurer une cohérence pédagogique sans distinction de parcours.

L'ensemble des avis exprimés par les différentes parties sont purement consultatifs. Le pouvoir de décision d'extension de la filière bilingue appartient à M. l'inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN).

La commune de Portivechju souhaite apporter tout son soutien à cette démarche.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à l'extension de la filière bilingue à l'ensemble de l'école maternelle Pifanu.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Action Culturelle, Éducative et Sportive, du Patrimoine et du Culte du 30 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 30 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE UNIQUE : de donner un avis favorable à l'extension de la filière bilingue à l'ensemble de l'école maternelle Pifanu.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	28
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	33
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

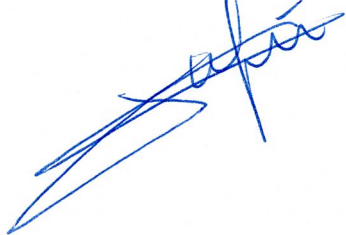
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE,



[Handwritten signature in blue ink]

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive name.